



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 5 FÉVRIER 2014

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H28, au 134, rue principale (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN et messieurs les Conseillers PIERRE VAILLANCOURT, GAÉTAN GRAVELINE, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

Avant la tenue de la session : Messieurs Claude et Benoît L'Écuyer rencontrent les membres du conseil municipal concernant la fourniture d'eau potable pour une résidence sur le chemin du Pont-Rouge dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

Monsieur Pierre Aubrey
Monsieur Gilles Romain
Madame Nicole Graveline
Révérend Réal Ouellette
Monsieur Gaétan Fortin

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Une minute de silence est demandée pour la population de l'Isle-Verte qui a perdu 32 de ces citoyens lors d'un incendie dans un centre pour personnes âgées. Et après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session

2014-02-18

Il est proposé par le conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES" les sujets suivants :

1. ➤ Première rencontre à la MRC à titre de maire suppléant
-----[Gilles Beaulieu]
2. ➤ Suivi Centre des Draveurs
-----[Gaétan Graveline]
3. ➤ Fleurons du Québec
➤ OMH
➤ Frais de déplacement pour assister au 5 à 7 du CDE.
➤ Fête des voisins
-----[Debbie Laporte]
4. ➤ Suivi Pompiers
-----[Jacques Masseau]
5. ➤ Bibliothèque conjointe
➤ Tragédie Isle-Verte



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

- Achat de mât pour drapeau
- Activités à la bibliothèque avec la maison des Jeunes
- Salon du livre (budget)
- Projet MADA
- Priorité Sûreté du Québec

-----[Lise A. Romain]

6. ➤ Branchement temporaire – Nouvelle construction printemps 2014
- Transfert – Contrat collecte des matières résiduelles
 - ADDENDA-
 - Demande de dons de l'association des artistes du Pontiac
 - Demande de dons de l'Établissement des adultes de la CSHBO
 - Lettre et cardé de remerciement de Monsieur Hector Jr Soucie
 - Résolutions de la Brigade de feu volontaire de Fort-Coulonge

-----[Martine Durocher]

2014-02-19

Il est proposé par madame la conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès verbal du 8 janvier 2014 est adopté tel que présenté.

Adopté

PAROLE AU PUBLIC :

Madame Nicole Graveline : Caméra pour inspection des tuyaux

Monsieur Gilles Romain : Drain pluvial rue Gervais – Arbres sur le bord des routes qui entravent pour le déblaiement de neige

Monsieur Pierre Aubrey : Donne son opinion sur plusieurs sujets :

REER, Gestion, Salaires, Manteaux, Afficheur sur téléphone, portes de garage.

Monsieur Gaétan Fortin : Ordinateur portable

2014-02-20

Il est proposé par madame la conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion à FLEURONS DU QUÉBEC pour l'année 2014.

Adopté.

2014-02-21

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de madame la conseillère LISE A. ROMAIN au congrès du CARREFOUR ACTION MUNICIPALE qui aura lieu les 1,2 et 3 mai à Victoriaville.

DE PLUS

ATTENDU QUE madame la conseillère LISE A. ROMAIN représente également la table des aînés, les dépenses reliées au congrès pourraient être partagées entre la MRC et la Municipalité.

Adopté.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2014-02-22

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées avec la CSHBO, le CLD, Biblio Outaouais, le Ministère de la Culture et des Communications et la municipalité de Mansfield et Pontefract pour un projet de fusion de bibliothèques municipales dans le bâtiment situé au 185, rue Principale;

ATTENDU QU des études et des plans ont été effectués dans ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield dans une résolution portant le numéro 70-04-2013 nous informe qu'elle doit mettre en veilleuse le projet de bibliothèque jusqu'après les prochaines élections municipales et budget de l'année 2014

Il est proposé par le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge désire continuer la démarche entreprise concernant la bibliothèque conjointe avec la municipalité de Mansfield et Pontefract et la Commission Scolaire des Hauts Bois de l'Outaouais.

Adopté

2014-02-23

ATTENDU QU' une demande d'obtenir un permis de colporteur au nom de TNI The Network Inc. Pour le bien de la Croix-Rouge Canadienne, Vision mondiale et Plan Canada.

Il est proposé par le conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge refuse la demande de TNI The Network Inc. De faire du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité. Les membres du conseil suggèrent plutôt à l'entreprise d'utiliser d'autres moyens de sollicitation, soit par envoi postal ou par téléphone.

Adopté

2014-02-24

ATTENDU QUE les employés municipaux furent lésés par le non-remboursement mensuel des primes au régime de pension pour la période de mai à décembre 2013.

ATTENDU QUE les calculs des rendements des portefeuilles des employés ont été faits par la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge.

ATTENDU QUE les employés acceptent les calculs présentés;

Il est proposé par la conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le paiement de 643.93 \$ au régime de pension des employés municipaux qui ont été lésés par le non-remboursement mensuel des primes pour la période de mai à décembre 2013



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Adopté

2014-02-25

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat de 8 nouveaux ordinateurs portables THINK PAD E531 pour les membres du conseil pour réduire l'utilisation de papier et contribuer au développement durable.

Le conseil municipal supporte l'achat local et accepte la soumission de Jericom Inc. Au montant de 6 521.35 \$

Adopté

2014-02-26

ATTENDU QUE les divers incidents qui se sont produits dans différents bureaux municipaux du Québec depuis les dernières années.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la sécurité des employés et la protection des biens meubles et immeubles.

Il est proposé par le conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat et l'installation d'un système de surveillance par caméra au bureau municipal situé au 134, rue Principale à l'intérieur et l'extérieur au coût de 1 414.17 \$ incluant les taxes tel que soumise dans la soumission de Jericom Inc. en date du 19 novembre 2013.

Adopté

2014-02-27

ATTENDU QUE le conseil municipal est soucieux d'informer la population lors d'avis d'ébullition d'eau potable ou autres informations importantes.

Il est proposé par la conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'installation d'une boîte vocale supplémentaire au système téléphonique au coût de 200 \$.

Adopté

2014-02-28

ATTENDU QUE l'enregistrement des données des compteurs d'eau est primordial dans le calcul de l'utilisation de l'eau potable

ATTENDU QUE les équipements d'enregistrement sont désuets et méritent une mise à niveau

Il est proposé par la conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le remplacement de ces instruments aux deux endroits soit, aux compteurs rue Baume et Dempsey par des systèmes de nouvelle technologie :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Xilog+1 Enregistreur entrée digitale avec modem GMS au coût de 3 600 \$ plus transport et taxes.

Un coût mensuel de 40 \$ sera facturé pour les frais de ligne et le service WEBTELEMETRIE à chacun des postes en lieu des frais d'une ligne téléphonique BELL tel que confirmé par Les Compteurs Lecomte Ltée dans son courriel du 20 janvier 2014.

2014-02-29

Adopté.

ATTENDU QU'

afin de respecter les normes de la commission de la santé et sécurité au travail

Il est proposé par le conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'un détecteur de gaz O3 (ozone) GAXT-G-DL de ITM Instruments Inc au coût de 661.40 \$ plus taxes

Adopté.

2014-02-30

Il est proposé par le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'un TrueCharger pour le système de communication en cas de panne d'électricité au cout de 250 \$ plus taxes et coût d'installation prévu de 126 \$.

DE PLUS

le conseil autorise l'achat d'un radio mobile Motorola CM200 VHF incluant micro et clip, support de montage, antenne, fil d'alimentation et programmation incluse pour le nouveau BOBCAT au coût de 531 \$ plus taxes

Adopté.

2014-02-31

ATTENDU QUE

la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose l'obligation aux municipalités, suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, de réviser le code d'éthique et de déontologie qui leur sont applicable;

ATTENDU QUE

le conseil a révisé le règlement lors d'un caucus tenu le 23 janvier 2014;

ATTENDU QUE

les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'

une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres de conseil présent reconnait avoir reçu copie du règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge adopte le règlement numéro 2014-229 portant sur les normes applicables aux membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Adopté

2014-02-32

Il est proposé par le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la résolution de la Brigade volontaire de Fort-Coulonge portant le numéro 2014-02-04-05 et accepte la démission de la pompière Mélanie Francoeur.

Adopté

2014-02-33

ATTENDU QUE le contexte économique oblige plusieurs de nos citoyens à travailler à l'extérieur de la région;

ATTENDU QUE ces mutations diminuent considérablement les effectifs de la brigade volontaire de Fort-Coulonge;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer un nombre suffisant de « Pompier 1 » sur le territoire;

Il est proposé par le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QU'EXCEPTIONNELLEMENT le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la formation de « Pompier 1 » ; malgré la période de probation non complétée aux pompiers suivants :

STÉPHANE LABINE et TYSON KENNEY

Adopté

2014-02-34

Il est proposé par le conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge remette le don de 300 \$ fait par Pontiac Ouest se branche pour l'utilisation de la bibliothèque; en guise de support financier à cette organisation.

Adopté



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2014-02-35

Il est proposé par la conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge paie une annonce
publicitaire au coût de 100 \$ dans l'édition du programme du carnaval
2014

Adopté

2014-02-36

ATTENDU QUE le conseil municipal est soucieux de la présence de la
culture sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Il est proposé par la conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le paiement de
1 000 \$ pour les spectacles professionnels offerts en collaboration avec le
CDE.

Adopté

2014-02-37

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village autorise le renouvellement des cotisations
suivantes :

- Solidarité rurale du Québec
- La radio du Pontiac
- l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (407 \$ + 226 \$ pour
assurance)

Adopté

2014-02-38

Il est proposé par le conseiller Jacques Masseau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la demande
d'aide financière présenté au ministère des Affaires municipales, des régions et
de l'Occupation du territoire par la directrice générale, madame Martine
Durocher dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités
volet 5 pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

DE PLUS la municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à payer sa
part des coûts admissibles et des coûts continus du projet.

Adopté

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

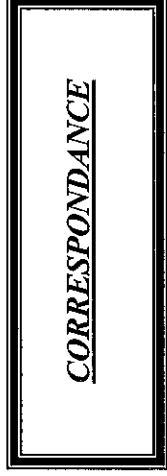
1. Lettre de Claire Bolduc de Solidarité rurale du Québec datée du 6 janvier
2014 ayant pour objet l'invitation à la 20^e Conférence nationale de
Solidarité rurale du Québec du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2. Copie d'un chèque de 35 000 \$ reçu pour la subvention améliorations des chemins.



LOCALE & EXTÉRIEURE

1. Lettre de Denis Lapointe, Maire de Salaberry-de-Valleyfield du Réseau Québécois de villes et villages en santé datée du 15 janvier 2014 ayant pour objet l'inscription à la Fête des voisins 2014.
2. Chèque au montant de 300 \$ de la part de Pontiac Ouest se Branche daté du 17 décembre 2013 pour la location de la Bibliothèque municipale pour l'enseignement de l'informatique
3. Lettre de Réseau BIBLIO de l'Outaouais datée du 21 janvier 2014 ayant pour objet le statut des différentes clientèles desservies par notre bibliothèque municipale
4. Lettre du regroupement des offices d'habitation du Québec datée du 27 janvier 2014 expliquant les bienfaits des offices d'habitation.

M.R.C. de PONTIAC

1. Courriel de Jacques Piché daté du 16 janvier 2014 ayant pour objet le rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie.
2. ADDENDA- Tableau des tonnages des ordures ménagères pour Janvier 2014

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

1. Lettre du Lieutenant Alain Langevin datée du 8 janvier 2014 ayant pour objet le programme de parrainage de la Sûreté du Québec et un suivi personnalisé d'une problématique de notre choix.
2. Lettre de Sylvain Tremblay du Ministère de la Sécurité publique, Direction du rétablissement ayant pour objet l'Avis de décision pour le Programme d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents pour les vents violents et les pluies abondantes survenus le 19 juillet 2013.
3. Lettre du directeur du Service des programmes fiscaux Claude Provencher datée du 16 janvier 2014 ayant pour objet le Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ payée sur les achats.
4. Lettre de Sylvain Tremblay du Ministère de la Sécurité publique, Direction du rétablissement ayant pour objet l'Avis de décision pour le Programme d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents pour l'inondation survenu du 19 au 22 avril 2013



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC U.M.Q

1. Lettre de la part des Maires de Rimouski et de Varennes, Éric Forest et Martin Damphousse datée du 19 décembre 2013 ayant pour objet une invitation aux municipalités du Québec à s'associer au Plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec.

COURRIELS

1. Courriel de Benoît Boucher, Président de DBO Expert inc. daté du 13 janvier 2014 ayant pour objet le Congrès de l'AESEQ avec, en pièce jointe l'information sur le congrès dans une lettre datée du 9 janvier 2014.
2. ADDENDA- CHRONIQUE, Nouvelle norme comptable « Le passif au titre des sites contaminés »

2014-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes sont payés d'une somme de 125 882,70 \$.

Adopté

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI- APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, MARTINE DUROCHER, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5^e jour de février 2014.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

2014-02-40

Il est proposé par monsieur le conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion est levée à 22h17

RAYMOND DUROCHER, Maire

Adopté

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière